

Programme ERASMUS +

ERASMUS + (European Action Scheme for the Mobility of University Students) est un programme de mobilité européen permettant aux étudiants de partir en enseignement dans un établissement conventionné.

L'ESADTPM a obtenu en 2014, la charte ERASMUS, permettant notamment les mobilités des étudiants et des professeurs. Grâce au programme ERASMUS +, les étudiants et les enseignants peuvent percevoir une aide pour la durée de leur séjour dans un établissement conventionné. Cette démarche permet ainsi, d'élargir leurs horizons culturels et leurs connaissances.

Un contrat pédagogique est alors mis en place entre l'étudiant(e), l'établissement d'origine et celui d'accueil.

L'école est en contact avec des établissements dans toute l'Europe.

Angleterre

- > Leeds College of Art (<http://www.leeds-art.ac.uk/>)
- > Nottingham Trent University (<http://www.ntu.ac.uk/>)
- > Bournemouth University Poole (<http://home.bournemouth.ac.uk/>)
- > Birmingham Institute of Art and Design (<http://www.bcu.ac.uk/arts-design-and-media>)

Pologne

- > Académie des Beaux-Arts de Varsovie (<http://www.asp.waw.pl/>)
- > Université des Arts de Poznan (<http://uap.edu.pl/>)

Irlande

- > Dublin National College of Art and Design (<http://www.ncad.ie/>)

Belgique

- > Ecole nationale Supérieure des Arts Visuels de La Cambre (<http://www.lacambre.be/>)
- > Ecole Supérieure des Arts de la ville de Liège (<http://www.esavl.be/>)
- > Académie Royale des Beaux-Arts de Bruxelles (<http://www.arba-esa.be/fr/home.php>)
- > Sint-Lucas Beeldende Kunst à Gent (<http://sintlucas.luca-arts.be/>)

Allemagne

- > University of Applied Sciences de Duesseldorf (http://www.fh-duesseldorf.de/a_fh)
- > Bauhaus - Universität de Weimar (<http://www.uni-weimar.de/de/universitaet/start/>)

- > Académie des Beaux-Arts de Munich (<http://www.adbk.de/>)

Espagne

- > Universitat Politecnica de Valencia (<https://www.upv.es/>)
- > Faculté des Beaux-Arts de Barcelone
(<http://www.ub.edu/uri/estudiantsNOUB/intercanvis/welcomeang.htm>)
- > Facultad de Bellas Artes Alonso Cano de Granada
(http://www.ugr.es/pages/centros/facultades/facultad_bellas_artes)

Italie

- > Institut des Arts Visuels de Venise (<http://www.iuav.it/homepage/>)
- > Accademia delle Belle Arti de Palerme (www.accademiadipalermo.it)

Le Supplément au Diplôme

Le supplément au diplôme (SD) est un document joint à un diplôme d'études supérieures qui vise à améliorer la "transparence" internationale et à faciliter la reconnaissance académique et professionnelle des qualifications (diplômes, acquis universitaires, certificats, etc.). Il est destiné à décrire la nature, le niveau, le contexte, le contenu et le statut des études accomplies avec succès par la personne désignée par la qualification originale à laquelle ce supplément est annexé. Il doit être dépourvu de tout jugement de valeur, déclaration d'équivalence ou suggestion de reconnaissance.

C'est un outil flexible, non normatif, destiné à économiser du temps, de l'argent et du travail. Il peut être adapté aux besoins locaux. Le supplément au diplôme est délivré par les établissements nationaux selon un modèle élaboré par un groupe de travail conjoint de la Commission européenne, du Conseil de l'Europe et de l'UNESCO, qui l'a testé et parachevé.

Le supplément au diplôme se compose de huit parties (informations sur le titulaire du diplôme, informations sur le diplôme, informations sur le niveau du diplôme, informations sur le contenu et les résultats obtenus, informations sur la fonction du diplôme, informations complémentaires, validation du supplément, informations sur le système national d'enseignement supérieur). Toutes les informations requises dans les huit parties doivent être fournies. Lorsqu'une information fait défaut, une explication doit être donnée. Les institutions doivent appliquer au supplément au diplôme les mêmes procédures d'authentification que pour le diplôme en lui-même.

Une description du système national d'enseignement supérieur au sein duquel la personne a obtenu son diplôme doit être jointe au supplément au diplôme.

Contact

Bureau des Relations Internationales

Estelle ARNAUD-ZERR

04 94 62 01 48



Co-funded by the
Erasmus+ Programme



plateforme Europass

**Passez à la vitesse
supérieure**

Votre outil personnel
gratuit pour se former
en Europe

▶ + D'INFOS [↗](#)

en savoir +

- ▶ La Charte ERASMUS
- ▶ Déclaration en matière de stratégie ERASMUS
- ▶ Stratégie ERASMUS
- ▶ Guide du Supplément au Diplôme

accès rapides



Diplômes



Emploi du temps



Unité de
recherche



Pratiques
amateurs



Règlement
intérieur

ésadtpm

École Supérieure d'Art et de Design Toulon Provence Méditerranée

2 Parvis des écoles
83000 Toulon

04 94 62 01 48

<http://www.esadtpm.fr/etablisements-conventionnes/programme-erasmus-339.html>